

NOTE EXPLICATIVE
ASBL MAISON DU TOURISME DE LA WALLONIE PICARDE –
MODIFICATIONS DES STATUTS – APPROBATION

Le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA) qui s'applique à toutes les ASBL exige que les statuts de ces dernières soient mis en conformité.

En ce qui concerne l'ASBL « La Maison du Tourisme de Wallonie Picarde », son Conseil d'administration a approuvé un projet de mise en conformité des statuts qui doit maintenant être validé par les Conseils communaux des Communes membres de l'ASBL, dont Bernissart fait partie.